

Procès-verbal de la session **ORDINAIRE** tenue le **6 JUILLET 2015 à 19 h 30** à l'hôtel de ville, salle du conseil, sis au 15 rue Caron à Kingsey Falls.

Sont présents :

Micheline PINARD-LAMPRON,	mairesse;
Christian CÔTÉ,	conseiller;
Alain DUCHARME,	conseiller;
Luc DUVAL,	conseiller;
Marie-Josée PLEAU,	conseillère;
Christian TISLUCK,	conseiller.

Est absente :

Krystel HOULE-PLANTE,	conseillère.
-----------------------	--------------

Assiste également à la session :

Annie LEMIEUX,	greffière, directrice générale.
----------------	---------------------------------

15,131 OUVERTURE DE LA SESSION

La mairesse, Micheline Pinard-Lampron, souhaite la bienvenue aux membres du conseil et, après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la session à 19 h 30.

15,132 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse dépose l'ordre du jour et demande aux membres du conseil s'ils ont des ajouts à formuler.

Les points suivants sont ajoutés aux affaires nouvelles :

21.1 DÉPLACEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL AU 16, RUE PICARD

21.2 PÉTANQUE – Stationnement au pavillon des loisirs

21.3 PRÉCISION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL – Temps compensé

15-123 RÉSOLUTION NO 15-123 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter l'ordre du jour tel que modifié en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

15,133 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

La mairesse demande aux membres du conseil s'ils ont des corrections à apporter au procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} juin 2015.

15-124 RÉSOLUTION NO 15-124 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION ORDINAIRE DU 1^{ER} JUIN 2015

Sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est **UNANIMEMENT RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal de la session ordinaire du 1^{er} juin 2015 tel que présenté.

15,134 PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

15,135 COMPTES RENDUS DES ÉLUS

Le conseiller Christian Côté informe les membres du conseil que la Société d'initiatives économiques de Kingsey Falls a installé une aire pour permettre aux camions de se retourner sur la rue Lemaire. Il demande à la ville d'installer un panneau avec un pictogramme qui annonce cet emplacement.

15,136 RAPPORTS DE L'ADMINISTRATION

Les rapports du Service des travaux publics, du Service des loisirs et du Service d'urbanisme ont été transmis aux membres du conseil avec l'avis de convocation de la présente session. Le rapport de l'administration et celui de la bibliothèque sont remis séance tenante.

15,137 COMPTES DU MOIS

15-125 RÉSOLUTION NO 15-125 ADOPTION DES COMPTES DU MOIS

Sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter les comptes du mois tels que déposés d'un montant total de **TROIS CENT TREIZE MILLE QUATRE CENT CINQUANTE-SEPT DOLLARS ET QUATRE-VINGT-QUINZE CENTS (313 457,95 \$)**.

Je soussignée, Nathalie Patenaude, trésorière, certifie par la présente que la Ville de Kingsey Falls dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses ci-haut mentionnées sont projetées.

Nathalie Patenaude, trésorière

15,138 CORRESPONDANCE

Aucune question n'est posée.

15,139 DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

15,139.1 M. ÉRIC DION – Marge de recul arrière

15-126 RÉSOLUTION NO 15-126 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PAR M. ÉRIC DION MARGE DE REcul ARRIÈRE

- 1 Monsieur Éric Dion possède un immeuble situé au 22, rue Joncas;
- 2 Le demandeur désire démolir le garage détaché existant et construire un nouveau garage attaché à 5,5 mètres de marge de recul arrière comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière tel que prescrit au règlement de zonage n° 09-02;

- 3 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 4 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 5 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 6 Aux termes de la résolution no CCU-15-03, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à monsieur Éric Dion une dérogation mineure permettant la construction d'un garage attaché à 5,5 mètres de marge de recul arrière comparativement aux 7,5 mètres de marge de recul arrière tel que prescrit à l'article 6.2.2 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 6-A-14 du **RANG 13** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

15,139.2 M. ROGER LEROUX – Marge de recul avant

15-127

**RÉSOLUTION NO 15-127
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
PAR M. ROGER LEROUX
MARGE DE REcul AVANT**

- 1 Monsieur Roger Leroux possède un immeuble situé au 3, rue Tardif;
- 2 Le demandeur a construit une galerie à 3,5 mètre de marge de recul avant comparativement aux 5,5 mètres de marge de recul avant tel que prescrit à la réglementation municipale;
- 3 Le demandeur veut maintenant construire un toit à cette galerie également à 3,5 mètres de marge de recul avant comparativement aux 5,5 mètres de marge de recul avant tel que prescrit à la réglementation municipale;
- 4 Le fait de refuser la demande causerait un préjudice sérieux au demandeur et le fait de l'accorder ne causera aucun préjudice aux propriétaires voisins;
- 5 Le conseil municipal a adopté le règlement no 09-06 sur les dérogations mineures;
- 6 Ce règlement s'applique dans toutes les zones de la municipalité;
- 7 Aux termes de la résolution no CCU-15-06, le comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder la dérogation demandée;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** Le conseil municipal accorde à monsieur Roger Leroux une dérogation mineure permettant de régulariser la galerie existante et permettant la construction d'un toit à cette galerie annexée à la résidence à 3,5 mètres de marge de recul avant comparativement aux 5,5 mètres de marge de recul avant tel que prescrit à l'article 6.4.1 du règlement de zonage n° 09-02.
- 2- **AFFECTATION.** Cette résolution affecte le lot 6-45-8 du **RANG 12** du cadastre officiel du **CANTON DE KINGSEY**, circonscription foncière de **DRUMMOND**.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au demandeur.

15,140 RESSOURCES HUMAINES

15,140.1 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche d'un pompier volontaire

15-128

RÉSOLUTION NO 15-128 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN POMPIER VOLONTAIRE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement;
- 2 Le directeur par intérim du service recommande l'embauche d'un nouveau pompier;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher M. Yannick Grenier à titre de pompier volontaire pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** M. Grenier sera soumis aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

15,140.2 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Embauche de deux premiers répondants

15-129

RÉSOLUTION NO 15-129 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE DE PREMIERS RÉPONDANTS

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le Service de sécurité incendie fait du recrutement au niveau de ses premiers répondants;

- 2 Le directeur par intérim du service recommande l'embauche de deux nouveaux premiers répondants;
- 3 Les sommes nécessaires sont prévues au budget;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à embaucher Mmes Marie-Eve Lefebvre et Evelyne Blain Adam à titre de premiers répondants pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** Mmes Lefebvre et Blain-Adam seront soumises aux conditions générales de travail du Service de sécurité incendie telles qu'adoptées par résolution par le conseil municipal.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 4- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera transmise le plus tôt possible au directeur du Service de sécurité incendie.

15,140.3 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE – Directeur

15-130 RÉSOLUTION 15-130 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE NOMINATION DU DIRECTEUR

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le directeur du Service de sécurité incendie, monsieur Stéphane Ouellet a remis sa démission effective le 13 avril 2015;
- 2 Depuis cette date, M. Gilles Dionne assume l'intérim de la fonction;
- 3 M. Gilles Dionne occupe le poste de directeur adjoint du service depuis le 3 décembre 2012;
- 4 M. Dionne, qui est pompier pour la ville depuis 1989, possède l'expérience et les qualifications nécessaires pour le poste de directeur du service;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **NOMINATION.** Le conseil municipal nomme monsieur Gilles Dionne directeur du Service de sécurité incendie de la Ville de Kingsey Falls.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à monsieur Gilles Dionne.

15-131 RÉSOLUTION NO 15-131 SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE EMBAUCHE D'UN CONSEILLER TECHNIQUE

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le conseil municipal désire pouvoir obtenir les services d'un conseiller technique pour le schéma de couverture de risque de la

MRC d'Arthabaska et pour toute autre question concernant le Service de sécurité incendie;

- 2 Monsieur Stéphan Jodoin possède l'expérience et les qualifications nécessaires pour cette fonction;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces services;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBAUCHE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à engager monsieur Stéphan Jodoin à titre de conseiller technique pour son Service de sécurité incendie.
- 2- **CONDITIONS.** Les conditions d'embauche de M. Jodoin seront précisées par résolution.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Stéphan Jodoin et à M. Gilles Dionne, directeur du Service de sécurité incendie.

15,140.4 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS

15-132

RÉSOLUTION NO 15-132 EMBAUCHE D'ÉTUDIANTS POUR LA SAISON 2015

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 15-87, la ville a embauché les étudiants pour travailler durant la période estivale;
- 2 Un étudiant qui devait travailler au Service des travaux publics s'est désisté à ce jour;
- 3 Il y a lieu d'embaucher un nouvel étudiant pour ce travail;
- 4 Un étudiant a été sélectionné dans le cadre du volet apprenti-stage du programme Trio-Étudiants Desjardins pour l'emploi et qu'il y aurait lieu de l'embaucher pour un poste multitâches suite à ce stage;
- 5 Un montant est prévu au budget à cet effet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS.** La ville est autorisée à engager l'étudiant Alexis Chamberland pour travailler au service d'infrastructures pour l'été 2015.
- 2- **POSTE MULTITÂCHES.** La ville est autorisée à engager l'étudiant Benjamin Lortie, à raison de 20 heures par semaine, pour travailler à diverses tâches, telles qu'exposition, piscine, camp de jour et films en plein air, lorsqu'il aura terminé son stage dans le cadre du programme Tri-Étudiant Desjardins pour l'emploi.
- 3- **HORAIRE DE TRAVAIL.** Il sera appelé à travailler sur des horaires variables.

- 4- **CONDITIONS SALARIALES.** Les conditions salariales sont celles adoptées par la ville et réservées aux étudiants.
- 5- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever tous les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution même le fonds général.

15,140.5 SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS – Jean-Pierre Rivard

La directrice générale informe les membres du conseil que, tel qu'adopté par résolution, M. Jean-Pierre Rivard reçoit une prime de 2,00 \$ l'heure et que le versement de cette prime doit se terminer le 18 juillet prochain. M. Rivard a demandé que cette prime continue à lui être verser.

Après discussion, les membres du conseil conviennent que la ville doit adopter, le plus rapidement possible, une grille salariale qui tiendra compte de l'ancienneté et des compétences des employés. Jusqu'à l'adoption de cette grille, la prime de 2,00 \$ l'heure continuera à être versée à M. Rivard

La directrice générale fera les démarches pour trouver une firme externe pour l'élaboration de cette grille.

15,141 PAVAGE – Appel d'offres

15-133 RÉSOLUTION NO 15-133 PAVAGE DE RUES APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville désire procéder à des travaux d'asphaltage sur son réseau routier;
- 2 La ville ira en appel d'offres pour conclure une entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES.** La Ville de Kingsey Falls autorise la directrice générale et greffière à lancer un appel d'offres public pour la fourniture et la pose d'asphalte sur les rues suivantes de son réseau routier :
 - Lemaire;
 - des Érables;
 - Rang 11.

15,142 DÉNEIGEMENT – Appel d'offres

15-134 RÉSOLUTION NO 15-134 DÉNEIGEMENT APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Les contrats de déneigement des secteurs rural et urbain de la ville sont échus;

- 2 Il y a lieu que la ville aille en appel d'offres pour octroyer de nouveaux contrats;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPEL D'OFFRES.** La Ville de Kingsey Falls autorise la directrice générale et greffière à lancer des appels d'offres publics pour le déneigement de ses secteurs urbain et rural et pour les cours des édifices municipaux pour trois ans.

15,143 PISCINE – Remplacement de la pompe

15-135

RÉSOLUTION NO 15-135 REMPACEMENT DE LA POMPE POUR LA PISCINE ET LES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La pompe pour la piscine et les jeux d'eau a cessé de fonctionner et qu'il s'avère plus avantageux de la remplacer que de la réparer;
- 2 La firme Aqua Techno inc. a présenté une offre intéressante pour la ville;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour cette dépense;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **ACHAT.** La ville est autorisée à acheter de Aqua Techno inc. une pompe Whisperflow XF 5HP pour la piscine municipale et les jeux d'eau.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme de **MILLE HUIT CENT CINQUANTE DOLLARS (1 850,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,144 EAU POTABLE – Calibration du débitmètre

La directrice générale informe les membres du conseil qu'après vérification auprès du MAMOT, il appert que la ville n'est pas tenue de donner un contrat à une firme « accréditée » pour la calibration du débitmètre. Elle va demander à la compagnie Cascades si un de ses employés est formé pour procéder à cette calibration et si cette personne peut former, à son tour, un employé municipal pour les années futures.

15,145 RUE LILY – Mise en place d'une bordure de béton

15-136

RÉSOLUTION NO 15-136 RUE LILY – MISE EN PLACE D'UNE BORDURE DE BÉTON

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 L'eau de pluie ou de la fonte des neiges s'accumule sur le terrain du côté de l'immeuble à logements sur la rue Lily à l'angle de la rue Gibson;

- 2 Il y aurait lieu de mettre en place une bordure de béton pour dévier l'eau vers la rue Gibson;
- 3 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La ville est autorisée à installer une bordure de béton sur la rue Lily, du côté de l'immeuble à logements, pour permettre à l'eau de pluie de descendre jusqu'à la rue Gibson sans se déverser sur le terrain riverain.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme d'environ **DEUX MILLE DOLLARS (2 000,00 \$)** plus les taxes applicables, incluant le pavage, pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.

15,146 HORTICULTURE

15,146.1 AMÉNAGEMENT D'UNE PLATE-BANDE À L'INTERSECTION DE LA RUE TARDIF ET DU BOULEVARD KINGSEY

15-137 RÉSOLUTION NO 15-137 AMÉNAGEMENT D'UNE PLATE-BANDE À L'INTERSECTION DE LA RUE TARDIF ET DU BOULEVARD KINGSEY

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Suite à une recommandation du Comité en vert, une plate-bande sera aménagée à l'intersection de la rue Tardif et du boulevard Kingsey;
- 2 Aucun montant n'est prévu au budget pour ces travaux;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **AUTORISATION.** La ville autorise l'aménagement d'une plate-bande à l'intersection de la rue Tardif et du boulevard Kingsey.
- 2- **DÉPENSE.** La ville est autorisée à dépenser la somme d'environ **CINQ MILLE DOLLARS (5 000,00 \$)** plus les taxes applicables pour les fins de la présente résolution.
- 3- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général, dans le projet du Parc des générations.

15,146.2 CHOIX D'UN EMBLÈME FLORAL

15-138 RÉSOLUTION 15-138 CHOIX D'UN EMBLÈME FLORAL

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Dans le cadre des Fleurons du Québec, la ville désire se donner un emblème floral;
- 2 Le Comité en vert recommande la « pivoine feu d'artifice » comme emblème, pour ses deux rangées de pétales incurvés rouge vif brillant et son cœur de fins pétaloïdes aux pointes dorées;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Marie-Josée PLEAU**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **EMBLÈME.** La Ville de Kingsey Falls choisit la « pivoine feu d'artifice » comme emblème floral.

15,146.3 FLEURONS DU QUÉBEC – Report de l'année d'évaluation

15-139 RÉSOLUTION NO 15-139 FLEURONS DU QUÉBEC DEMANDE DE REPORT DE L'ANNÉE D'ÉVALUATION

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 La ville a manifesté son intention d'adhérer à nouveau aux Fleurons du Québec pour les années 2016 à 2018;
- 2 La première année du renouvellement, une visite de classification est faite à la grandeur du territoire municipal;
- 3 Des travaux de réaménagement de l'entrée de la ville à l'intersection de la Route 116 et du boulevard Marie-Victorin seront effectués par le ministère des Transports du Québec au cours de l'automne 2015;
- 4 Suite à ces travaux, la ville devra refaire ses aménagements paysagers au printemps 2016;
- 5 Il y a lieu de demander à la corporation des Fleurons du Québec de reporter la visite de classification pour permettre l'aménagement complet de cette entrée de ville;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian CÔTÉ**, appuyée par **Christian TISLUCK**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DEMANDE.** Le conseil municipal de Kingsey Falls demande à la corporation des Fleurons du Québec de reporter la visite de classification de la ville prévue à l'été 2016 à l'été 2017.

15,147 DOMAINE DES DEUX CÔTES – Entente pour l'entretien de voies de circulation privées – Versement de la subvention 2015

15-140 RÉSOLUTION NO 15-140 DOMAINE DES DEUX CÔTES SUBVENTION POUR ENTRETIEN DE VOIES DE CIRCULATION PRIVÉES

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 10-61, la Ville de Kingsey Falls a signé une entente avec le Domaine des Deux Côtes relativement aux modalités de subvention pour l'entretien de voies de circulation privées;
- 2 L'organisme a déposé une demande d'aide financière pour l'année 2015;
- 3 Le cadre législatif de la ville lui permet de subventionner un organisme sans but lucratif;
- 4 La ville désire limiter sa contribution financière au coût de déneigement des voies de circulation;
- 5 Un montant est prévu à cette fin au budget 2015;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Luc DUVAL**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **SUBVENTION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser au Domaine des Deux Côtes, organisme sans but lucratif, une subvention de **QUATRE-VINGT-DIX DOLLARS (90,00 \$)** par immeuble visé par cet organisme pour l'exercice 2015, soit un montant total de **DEUX MILLE DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (2 250,00 \$)**.
- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible au Domaine des Deux Côtes.

15,148 PLACE AUX JEUNES ARTHABASKA – Contribution financière pour les séjours exploratoires

**15-141 RÉSOLUTION NO 15-141
PLACE AUX JEUNES 18^e ÉDITION
PARTICIPATION FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Place aux jeunes Arthabaska organise la 18^e édition de Place aux jeunes dans la MRC d'Arthabaska;
- 2 Ce programme offre gratuitement un service d'accompagnement aux professionnels âgés de 18 à 35 ans qui souhaitent s'établir dans notre région;
- 3 La participation aux activités de Place aux jeunes contribue à attirer, retenir et maintenir dans la région les participants;
- 4 Un montant est disponible au budget pour l'exécution de la présente résolution;

EN CONSÉQUENCE sur proposition de **Alain DUCHARME**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **PARTICIPATION FINANCIÈRE.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à verser à Place aux jeunes Arthabaska un montant de **DEUX CENT CINQUANTE DOLLARS (250,00 \$)** pour la réalisation des séjours exploratoires dans le cadre de la 18^e édition de Place aux jeunes.

Le conseil municipal demande à Place aux jeunes Arthabaska de lui transmettre le compte rendu de cette activité.

- 2- **SOURCE DES FONDS.** La trésorière est autorisée à prélever les montants nécessaires à l'exécution de la présente résolution à même le fonds général.
- 3- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à Place aux jeunes Arthabaska.

15,149 FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – Appui à la déclaration des régions concernant le Pacte fiscal

**15-142 RÉSOLUTION NO 15-142
APPUI À LA DÉCLARATION DES RÉGIONS
CONCERNANT LE PACTE FISCAL**

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Le premier ministre du Québec s'est engagé à établir une relation de partenariat entre les municipalités et le gouvernement;
- 2 Le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire s'est engagé à effectuer une réelle décentralisation des pouvoirs et des leviers financiers vers les municipalités;
- 3 Nous sommes des élus avec toute la légitimité pour agir;
- 4 93 % de l'ensemble des MRC et des municipalités du Québec ont participé à une vaste consultation menée par la Fédération québécoise des municipalités (FQM) sur les priorités du milieu municipal;
- 5 Quelque 400 délégués ont été très clairs sur leurs ambitions à l'occasion du Grand Rendez-vous des régions, le 3 juin 2015;
- 6 L'augmentation des normes et des exigences du gouvernement du Québec impose de lourdes charges financières aux municipalités;
- 7 Les conséquences du Pacte fiscal transitoire sont insoutenables et qu'il y a urgence d'agir;
- 8 Il est impératif qu'un nouveau Pacte fiscal soit signé avant la préparation des budgets municipaux de 2016;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Marie-Josée PLEAU**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **APPUI.** Le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls appuie la FQM dans sa volonté de participer en équipe à la négociation du prochain Pacte fiscal dans la mesure où les régions trouveront leur compte;
- 2- **DEMANDE.** Le conseil municipal de la Ville de Kingsey Falls demande à la FQM de ne signer le prochain pacte fiscal que si et seulement si les éléments suivants s'y retrouvent :
 - des moyens financiers qui suivent les nouvelles responsabilités vers l'autonomie des municipalités et des MRC;
 - une diversification des revenus à l'avantage de toutes les régions du Québec;

- des leviers financiers spécifiques au milieu rural et aux municipalités dévitalisées;
- des orientations sur l'allègement de la reddition de comptes.

15,150 PARC CANIN – Information

La directrice générale informe les membres du conseil qu'à leur demande, une invitation a été lancée aux citoyens de Kingsey Falls dans l'édition de l'Écho des Chutes de juin de nous faire connaître leur opinion quant à l'aménagement d'un parc canin.

Elle mentionne qu'entre le 8 et le 22 juin, 12 commentaires ont été reçus : onze sont favorables au projet et un ne l'est pas.

Les membres du conseil considèrent que le nombre de réponses n'est pas suffisant pour aller de l'avant avec ce projet.

15,151 AFFAIRES NOUVELLES

15,151.1 DÉPLACEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL AU 16, RUE PICARD

15-143 RÉSOLUTION NO 15-143 DÉPLACEMENT DE L'ÉGOUT PLUVIAL AU 16, RUE PICARD

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution 12-171, la ville a octroyé un contrat pour des travaux de drainage et de voirie sur la rue Picard;
- 2 La conduite d'égout pluvial qui passe sur l'immeuble du 16, rue Picard n'a pas été installée dans la servitude existante;
- 3 Le propriétaire du 16, rue Picard a manifesté son intérêt à construire un garage sur sa propriété et que la nouvelle servitude nécessaire empêcherait cette construction;
- 4 Aux termes de la résolution no 15-88, la ville a mandaté la firme Les Services EXP inc. pour faire l'étude de faisabilité pour le déplacement de la conduite d'égout pluvial;
- 5 Le conseil municipal croit qu'il y aurait avantage à déplacer la conduite dans la servitude existante;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Luc DUVAL**, appuyée par **Christian CÔTÉ**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **DÉCISION.** La Ville de Kingsey Falls est autorisée à déplacer la conduite d'égout pluvial qui passe sur l'immeuble du 16, rue Picard dans la servitude existante, le tout tel que prévu à l'option 2 de l'étude effectuée par la firme Les Service EXP inc. du 17 juin 2015.
- 2- **COPIE.** Copie de la présente résolution sera expédiée le plus tôt possible à M. Guy Fortier.

15,151.2 PÉTANQUE – Stationnement au pavillon des loisirs

La directrice générale explique aux membres du conseil la demande de M. Bernier du Club de pétanque à l'effet que les membres du club ou les participants aux tournois de pétanque puissent stationner sur le terrain du parc municipal. Elle mentionne que l'accès au parc en voiture doit être interdit pour la sécurité des usagers du parc, en particulier les jeunes enfants. Les personnes qui louent le Pavillon des loisirs sont avisés de ne pas stationner les voitures de l'autre côté de la clôture et que la clé leur est remise que pour les cas urgents, ambulances, etc.

Les membres du conseil demandent à la directrice générale d'informer monsieur Bernier que les joueurs de pétanque de la ligue du lundi soir et des tournois peuvent stationner sur le terrain du parc.

15,151.3 PRÉCISION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL – Temps compensé

15-144

RÉSOLUTION NO 15-144 PRÉCISION SUR LES CONDITIONS DE TRAVAIL TEMPS COMPENSÉ

CONSIDÉRANT QUE :

- 1 Aux termes de la résolution no 13-259, le conseil municipal a adopté les conditions de travail des employés municipaux pour les années 2014 – 2015 – 2016;
- 2- Le conseil municipal veut apporter une précision à ces conditions relativement au temps supplémentaire payé en temps compensé;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de **Christian TISLUCK**, appuyée par **Alain DUCHARME**, il est UNANIMEMENT RÉSOLU ce qui suit :

- 1- **MODIFICATION AUX CONDITIONS DE TRAVAIL.** Le conseil municipal modifie les conditions de travail des employés municipaux adoptées aux termes de la résolution no 13-259 en apportant la précision suivante :

TEMPS SUPPLÉMENTAIRE. Le temps supplémentaire payé en temps compensé égale le nombre d'heures travaillées, soit une heure pour une heure.

15,152 LEVÉE DE LA SESSION

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée à 22 h 45.

Micheline Pinard-Lampron
Mairesse

Annie Lemieux
Directrice générale et greffière